

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de Roanne

Canton de CHARLIEU

Commune de BELLEROUCHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2023 – **APPROUVÉ LE 26/9/2023**

Nbre de membres en exercice	: 10	Date de la Convocation	: 07 JUILLET 2023
Nbre de membres présents	: 08	Absente	: 01
Pouvoirs	: 01	Excusée	: 01

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence de CHIGNIER Bernard, le maire.

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. CHEUZEVILLE Maurice, M. DUVAL Emmanuel, Mme GARCHERY Nathalie, M. ROCHE Cyrille, M. ROZET Romaric, Mme LESPINASSE Nathalie, Mme THOMAS Maria.

Absente : Mme DA SILVA Ofélia.

Excusée : Mme COURONNE Muriel qui a donné Pouvoir à M. Cyrille ROCHE.

Madame LESPINASSE Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques et modifications à apporter aux précédent procès-verbaux pour le conseil du vote des délégués aux sénatoriales du 9 juin 2023 à 20h, pour le Conseil Municipal du même jour à 20h30 ainsi que pour la liste des délibérations prises, le tout joint à la convocation du présent conseil municipal. Aucune remarque ni modification.

Après concertation du Conseil, tout est voté et adopté à l'unanimité des personnes présentes.

L'ordre du jour est ensuite abordé:

- **TRAVAUX EXTÉRIEURS SALLE DES FÊTES**

M. le Maire indique que seul un devis pour le garde-corps a été reçu. Une autre demande de devis sera faite auprès de l'entreprise DUGELET -CHETAIL de Belmont.

La décision est reportée au prochain conseil municipal.

- **TRAVAUX DIVERS DE PEINTURE SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX**

M. le Maire présente le devis de l'entreprise DECOR'ACTION de BELMONT pour l'entretien des fenêtres et portes de la Salle des Fêtes, de l'ancienne école, des barrières. Celui-ci s'élève à 3 051.85€ HT soit 3 357.04€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour, ACCEPTE le devis tel que présenté ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- **TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL, 10 PLACE DU PRESBYTERE :**

M. le Maire explique que suite à la dédite du locataire au 30.6.2023, il est nécessaire de réaliser des travaux d'entretien envisagés à la rentrée pour ce logement.

Les travaux porteront sur le carrelage, la salle de bain, la cuisine, les peintures dans diverses pièces.

M. le Maire expose les devis suivant :

- ✓ **Électricité** : entreprise ELECTROTECH de BELLEROUCHE : montant HT 1 308.87€ soit TTC 1 439.76€.
- ✓ **Carrelage** : entreprise FERRET CARRELAGES de LA GRESLE : montant HT de 1 738.68€ soit 1 912.55€ TTC.
- ✓ **Réaménagement de la salle d'eau** : entreprise LESPINASSE Frères de BELMONT : montant de 4 944.50€HT soit TTC 5 438.95€.

- ✓ Réfection peintures : entreprise DECOR ACTION de BELMONT : montant HT de 4 859.86€ soit 5 345.85€ TTC.

Après étude de tous les devis exposés ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour :

ACCEPTE les devis tels que présentés.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M. le Maire demande au conseil que la société SOCOOK de VILLEFRANCHE soit contactée en son temps pour l'établissement d'un devis pour la cuisine équipée. Cette société a donné entièrement satisfaction pour le logement de l'ancienne école. **ACCEPTÉ.**

- **FORFAIT ECOLES DE CHAUFFAILLES**

M. le Maire indique que le forfait de 472€ par enfant concerne 3 élèves soit 1 416€ à payer, comme l'an passé.

Il explique qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de l'autoriser à signer la convention pour l'année scolaire 2022-2023 avec la commune de Chauffailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer cette convention,
- **DIT** que la somme à verser est de 1 416 € à la commune de CHAUFFAILLES pour les trois enfants concernés de BELLEROUCHE pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur le compte 6574 ;

- **REGLEMENT DE SERVICE EAU COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La modification du tarif de l'eau pour les agriculteurs doit être intégrée dans le règlement de service qui est encore à l'étude. Report de son vote au prochain conseil.

- **LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'UTILITE PUBLIQUE : ASSAINISSEMENT**

M. le Maire expose que plusieurs tractations ont eu lieu avec le propriétaire d'une parcelle où devrait passer le nouveau tracé de l'assainissement collectif du hameau le BLANC pour un raccordement direct à la lagune.

Le refus catégorique du propriétaire, entraîne de choisir une autre solution de raccordement qui engendrera des surcoûts importants à la commune, aussi bien en investissement, qu'en fonctionnement pendant toute la durée de vie de cet assainissement.

Par conséquent, afin de minimiser les coûts, il est demandé au Conseil de l'autoriser à mettre en place, auprès de la Préfecture, le montage du dossier du lancement de la procédure d'utilité publique pour l'assainissement afin de le raccorder directement à la lagune par une canalisation passant par la parcelle du dit propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix Pour,

AUTORISE M. le Maire à lancer auprès de la Préfecture, le montage du dossier du lancement de la procédure d'utilité publique pour l'assainissement.

- **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :**

M. le Maire indique que la mairie a reçu un mail précisant que ladite commission élue en 2020 suite aux élections municipales est à renouveler, car élue pour 3 ans. La commune ayant moins de 1 000hab, doit désigner 1 Conseiller Municipal, 1 délégué Administration (non parmi les élus), 1 délégué titulaire et 1 suppléant du Tribunal Judiciaire de Roanne. Cette commission se réunit lors des différentes élections et vérifie les listes électorales en amont des éditions de liste (inscrits d'office, inscriptions et radiations).

Le renouvellement se fait comme suit pour 2023-2026 :

- ✓ Conseiller Municipal : Mme GARCHERY Nathalie se propose et est désignée.
- ✓ Délégué de L'administration : M. DESBAT René
- ✓ Délégué du Tribunal Judiciaire : Titulaire : Mme ROCHE Marie-Hélène – Suppléante : Mme CORGET Michelle.

Ces nominations seront indiquées aux différents organismes.

• **MARCHÉ ESTIVAL** :

Devant la difficulté à avoir des exposants, celui-ci est abandonné pour cette année.

QUESTIONS DIVERSES

- * **Logement de la poste** : pour la demande de subvention à réaliser d'ici la fin d'année, un architecte sera contacté afin d'établir un projet avec un logement et une salle associative.
- * **Tombe cassée au cimetière** : Suite au vent 3 stèles sont cassées. Des courriers sont envoyés aux propriétaires.
- * **Déchets ménagers** : Un Power Point présenté au Conseil fait ressortir que les tris sont de plus en plus efficaces sur l'ensemble de la communauté de communes.
- * **Courrier de la Croix Rouge** : a été reçu pour remerciement de la subvention versée par la commune pour 2023.
- * **Fréquentation de la poste** : l'agent postal fait régulièrement le point sur la fréquentation et il ressort que 144 personnes ont fréquenté celle-ci d'avril 2023 à juin 2023. Le samedi est le jour le moins fréquenté.
- * **Armoire à Livres** : suite à de nombreux dons de livres en tout genre auprès du Musée de l'école, celui-ci a demandé la possibilité de mettre une armoire à livre sous le porche de la salle des associations, afin que chacun puisse en profiter.
Les habitants pourront emprunter ces livres et en déposer d'autres.

A NOTER QUE LA MAIRIE SERA FERMÉE PENDANT L'ÉTÉ DU 7 AOUT AU 29 AOUT 2023- 13H30

RÉOUVERTURE LE MARDI 29 AOUT A 13H30

Prochain Conseil Municipal fixée le Mardi 26 SEPTEMBRE 2023 à 20h00.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire, Bernard CHIGNIER



LA Secrétaire de séance, Nathalie LESPINASSE

